

Comité Syndical du 14 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Grande halle de l'espace Tully à Thonon-les-Bains sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

Délégués titulaires présents / votants :

ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, ARMINJON Christophe, ASNI-DUCHENE Isabelle, BASTARD Catherine, BAUD Richard, BERTHIER Marie-Pierre, BONDAZ Patrick, BOURON Jean-René, CHESSEL Pascal, CHUINARD Claire, COLOMER Gérard, DEAGE Joseph, DETURCHE Sandrine, DEVILLE François, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, LACHAT Hervé, LEI Josiane, LOMBARD Gérald, MARULLAZ Aube, MATHIAN Noel, MEDORI Ange, MORAND Jean-Claude, MUTILLOD Christophe, OUCHCANE Zohra, PFLIEGER Géraldine, PODEVIN Christian, SONGEON Christophe, THOMAS Gil, WALKER James.

Délégués suppléants présents / votants :

Agnès HUBERT, Dominique MAURE, Aubert DE PROYART, Jean-François MENOUD, Alain DEGENEVE, Rémy FAVRE.

Absents excusés :

BERNARD Patrick donne suppléance à Mme HUBERT,
DEMOLIS Cyril donne suppléance à M. MAURE,
MORIAUD Pascale donne suppléance à M. DE PROYART,
MUFFAT Sophie donne suppléance à M. MENOUD,
TRABICHET Yannick donne suppléance à M. DEGENEVE,
VENNER Laetitia donne suppléance à M. FABRE,
BAUD Jean-Baptiste donne pouvoir à M. THOMAS,
GUILLARD Jean donne pouvoir à M. CHESSEL,
KUNG Jean-François donne pouvoir à Mme PFLIEGER,
LANG Isabelle donne pouvoir à M. WALKER,
MAXIT Monique donne pouvoir à M. COLOMER,
TERRIER Jean-Claude donne pouvoir à M. ARMINJON.

Secrétaire de séance : James WALKER

Nombre de titulaires en exercice : 55 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 30

Nombres de délégués suppléants présents : 6

Nombre de pouvoirs : 6

Nombres de votants : 42

Convocation : 7 septembre 2022

Point n°1 – Avenant n°1 – Modifications administratives du marché de travaux de la Basse Dranse - n° 2021-005

Monsieur Gil THOMAS, Vice-Président du SIAC, rapporteur, rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux n° 2021-005 pour la restauration écomorphologique de la Basse Dranse et protection contre les risques a été notifié au groupement d'entreprises représenté par l'entreprise GUINTOLI le 26 janvier 2022.

Ce marché a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2021, celui-ci étant compétent s'agissant d'un marché conclu après une procédure d'appel d'offres.

Il est proposé la conclusion d'un avenant n°1 pour modifier différents points du marché :

- L'entreprise FAMY membre du groupement d'entreprises retenu a réalisé une scission de ses activités carrières et travaux publics en date du 08.12.2021. Aussi, la Société FAMY SAS (Siren 764 200 218) devient FAMY TP (Siren 901 753 277).
- La révision des prix fixée initialement à la date d'anniversaire de la notification du marché est ramenée aux demandes d'acomptes mensuels du titulaire du marché comme il est d'usage courant en matière de marché de travaux et qui permet de mieux correspondre aux conditions économiques en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Monsieur Gil THOMAS présente à l'Assemblée cet avenant n°1 qui n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché resté sans modification.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché 2021-005 de travaux de restauration écomorphologique de la Basse Dranse et de prévention des risques ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à le signer ainsi que tout document nécessaire à sa notification et sa mise en œuvre.



La Présidente,



Géraldine PELIEGER

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2022 et affichage le / /2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.